

## 1967 : LE SURGÉLATEUR COLLECTIF DE CUNAC À 40 ANS

---



Extraits du registre des délibérations municipales de Cunac

### **Le surgélateur : création 1967-1968**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'à la suite de demandes formulées par des habitants de la commune, un avant-projet concernant l'installation d'un surgélateur collectif a été établi par le Service Spécialisé du Génie Rural.

La Commune de Cunac est dans l'obligation d'être responsable de cette installation, à charge pour elle de recouvrer le montant des dépenses qu'elle engagera auprès des abonnés [...]

La construction de la pièce destinée à recevoir le surgélateur se trouvera sur l'emplacement de l'ancien four communal [...]

#### **(Conseil du 15 octobre 1967)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil, qu'une réunion d'information des futurs abonnés au surgélateur collectif a eu lieu le 21 octobre 1967.

Les 15 participants ont signé une demande de location.

Ils ont décidé en outre d'effectuer les travaux de maçonnerie, zinguerie, menuiserie et couverture par eux-mêmes, les matériaux nécessaires étant pris en charge par la Commune, chargée de la réalisation [...]

#### **(Conseil du 12 novembre 1967).**

Monsieur le Maire informe le Conseil de ce que le groupement constitué pour l'installation d'un surgélateur collectif agricole, après consultation des deux seuls constructeurs d'appareils à plaques, les appareils à air pulsé ayant été éliminés à priori, le choix s'est porté sur les appareils de la Société GALGAZ de Grenoble.

Cette société a présenté des propositions pour des caissons de 370 litres alors que ceux présentés par les Etablissements Raynaud à Carmaux n'ont qu'une capacité de 280 litres.

Le Service de l'Aménagement Rural, directeur des travaux, a formulé un avis favorable tant au point de vue technique que financier [...]

**(Conseil du 11 février 1968).**

Monsieur le Maire précise au Conseil que l'installation du surgélateur collectif étant terminée et la mise en froid effective depuis plusieurs jours, les caissons ont été attribués aux demandeurs.

Il y a donc lieu de préciser les conditions de location et le règlement de fonctionnement [...]

Il propose donc à l'Assemblée de fixer la location des caissons à 20,00 F par caisson et par mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 1968 [...]

**(Conseil du 17 mars 1968).**



Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil que le surgélateur collectif a été installé le 12 mars 1968 et qu'il a été procédé à sa mise à froid le même jour.

Il propose que sa gestion totale soit confiée au Syndicat agricole de Cunac, dont le Président actuel est Noual Germain, domicilié à Flaujou, commune de Cunac [...]

**(Conseil du 7 avril 1968).**

### **Le surgélateur aujourd'hui :**

- ➔ géré par l'Association de Gestion du Surgélateur
- ➔ Président : Christian SABATHIER ☎ 05 63 55 00 26
- ➔ local de 42 m<sup>2</sup>, au niveau du 23, Grand'Rue, comprenant 30 casiers individuels de 370 litres et un ensemble de compression frigorifique
- ➔ cotisation 2007 : 46 € par casier
- ➔ tous les casiers sont occupés.